



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Division de l'élève

GUIDE DÉPARTEMENTAL 2023

LOIRE

MODALITES D'AFFECTATION APRES LA CLASSE DE 3^e

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

AU GUIDE ACADEMIQUE DES PROCEDURES D'AFFECTATION

Sommaire

I-	ENTREE EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	
	1. Nomenclature des vœux et zones géographiques	3
	2. Zones frontalières	3
	3. Internat	4
	4. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés	4
	5. Sections binationales	4/5
	6. Sections sportives	5-6
II-	ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE	
	1. La nomenclature des vœux	6
	2. Zones frontalières	6
	3. Internat	7
	4. Sections sportives	7
	5. Entrée en 2 nd e pro technicien conseil vente en animalerie	7/8
	6. Entrée en 2 nd e pro conducteur transport routier marchandises	8
	7. Formation métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	8
	8. Formations rares concernées par le bonus régional	9
	9. Traitement des offres de formation en apprentissage	9
ANNEXES		
	1. ANNEXE A : Liste des communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans une 2 nd e GT hors académie, en Isère et en Ardèche	11
	2. ANNEXE B : Listes des communes limitrophes de la Saône et Loire, du Rhône et de la Haute – Loire ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée en 2 nd e GT dans les lycées G.T. de la Loire.	12-13
	3. ANNEXE C : Liste des communes/collèges limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans un lycée professionnel hors académie de Lyon Ardèche et Isère.	14
	4. ANNEXE D : Liste des collèges hors académie de Lyon ouvrant au bonus régional pour une demande d'entrée dans un lycée professionnel de la Loire.	15

5. ANNEXE E :	
Liste des communes hors académie de Lyon ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en lycée professionnel de la Loire.	16
6. ANNEXE E1 :	
Liste des communes limitrophes de l'Isère ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire	17
7. ANNEXE E2 :	
Liste des communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire	
8. ANNEXE F	18
Liste des formations rares ouvrant droit au bonus régional pour les élèves de l'académie de Lyon demandant des formations dans l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble.	

Ce document est une déclinaison départementale qui apporte des éléments complémentaires pour l'affectation, mais qui ne se substitue pas au guide académique de l'affectation post 3^e

<https://www.ac-lyon.fr/l-orientation-et-l-acces-a-l-enseignement-superieur-121725>

Les annexes citées sont issues du guide de l'affectation 2023 de l'académie de Lyon : <https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

I- ENTREE EN 2^{nde} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

La sectorisation est automatique sur « AFFELNET », elle dépend de l'adresse de domiciliation renseignée. Nous vous invitons à vérifier la zone géographique des élèves. Toute demande de changement sera soumise à la production d'un justificatif du nouveau domicile qui sera conservé par vos soins jusqu'à la fin de la procédure d'affectation.

Afin de garantir une affectation de proximité, il est indispensable de renseigner le ou les établissements de secteur de l'élève dans la liste de ses vœux.

1. Nomenclature des vœux et zones géographiques

Les fichiers « nomenclature des vœux publics et privés » et « zones géographiques » sont accessibles sur le site : https://www.ac-lyon.fr/dsden_loire ; rubrique : Vie de l'élève – Relations avec les familles dans la Loire / affectation et orientation / affectation après la classe de 3^{ème}

Les zones géographiques se déclinent en un fichier à plusieurs onglets : Loire, St-Etienne et Roanne

Important : Lorsqu'il existe plusieurs lycées de secteur pour une même domiciliation, il est vivement recommandé d'effectuer un vœu générique dans chacun des deux lycées du secteur afin de garantir une affectation de proximité.

2. Zones frontalières

- La liste des communes ouvrant droit à une bonification dans des établissements de l'Ardèche et l'Isère sont listées en annexe A. Pour les élèves de la Loire qui peuvent bénéficier d'une entrée dans un lycée de l'Ardèche ou de l'Isère, il est conseillé de se référer aux procédures de l'Académie de Grenoble et de prendre l'attache des DSDEN concernées pour toute précision.
- L'annexe B mentionne les communes limitrophes de la Saône et Loire, du Rhône et de la Haute Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2^{nde} générale et technologique générique dans les lycées indiqués.



[IMPORTANT]:

- les établissements d'origine veilleront à bien indiquer le code zone géographique figurant à la situation correspondante afin de permettre une bonification ;
- saisir un code zone géographique erroné au regard de la domiciliation entraînera une annulation de la notification d'affectation.

- Au lycée Jean Monnet, la seconde générale et technologique option « création et culture design » (contingentée) doit faire l'objet d'un dépôt de l'annexe 11 du guide de l'affectation 2023 sur l'espace dématérialisé PassRL pour le 5 juin 2023 au plus tard y compris pour les élèves résidant dans les

communes de la Haute Loire mentionnées en annexe B. (consulter les annexes 5 page3/10 et 27 du guide de l'affectation 2023).

3. Internat

Les informations relatives à la commission académique départementalisée visant les places préemptées et d'internat d'excellence feront l'objet d'une circulaire.

4. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés

A. Vœu contingenté avec un code spécifique :

- Création culture design

Lycée Jean Monnet à St-Etienne / Code : 42G11127

Traitement PAM sur vœu spécifique + avis de l'établissement d'accueil.

L'annexe 11 du guide de l'affectation 2023 doit être complétée puis téléversée dans l'espace dématérialisé « PassRL » au plus tard pour le 5 juin 2023 ;

Le vœu doit également faire l'objet d'une saisie sur affelnet.

- Ecologie, agronomie, territoires, développement durable

Lycée Roanne-Chervé à Perreux / Code 42G11130

Campus Agronova à Précieux / Code 42G11128

Traitement PAM avec notes – recrutement national.

B. Vœu générique avec langue vivante rare Russe :

Au lycée François Mauriac-Forez à Andrézieux-Bouthéon, et au lycée Claude Fauriel à St-Etienne

- L'affectation reste prioritaire pour les élèves du secteur.
- Traitement PAM avec notes.
- Saisie des vœux dans AFFELNET.
- L'annexe 10 du guide de l'affectation 2023 doit être complétée puis envoyée à la DSDEN par courriel au plus tard pour le 12 juin 2023 par l'établissement d'origine.
- Il est à noter que toute affectation d'un élève figurant sur la liste sera subordonnée à l'inscription dans l'option LV Russe.

C. Classe à horaires aménagés : CHAT et CHAM

- Pas de dépôt de candidature sur Pass'RL.
- L'établissement d'origine transmet la liste des élèves souhaitant poursuivre l'enseignement associé à la DSDEN et à l'établissement d'accueil pour le 9 juin 2022.
- L'établissement d'accueil transmet à la DSDEN la liste des élèves nouvellement retenus pour poursuivre cet enseignement à la même date.

5. Les sections binationales

L'Annexe 6 du guide de l'affectation 2023 complétée par la famille sera remise à l'établissement d'origine qui la transmettra à l'établissement proposant la section binationale.

- Prise de contact obligatoire avec l'établissement envisagé :
 - Lycée Honoré d'Urfé à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 30 mai 2023
 - ABIBAC (allemand) / Code vœu 42G11132
 - ESABAC (italien) / Code vœu 42G11135
 - Lycée Claude Fauriel à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 30 mai 2023
 - BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11133
 - Lycée Jean Puy à Roanne : dépôt des candidatures avant le 30 mai 2023
 - BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11137
- Vœux contingenté.
- Commission hors PAM.
- Les établissements d'accueil transmettent la liste des élèves retenus et refusés à la DSDEN DIVEL - annexe 6.1 du guide de l'affectation 2023- pour le jeudi 12 juin 2023 et aux établissements d'origine avant le 7 juin 2023.
- Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

6. Les sections sportives

- Les établissements disposant d'une section sportive fourniront à la DSDEN – division de l'élève – la liste des candidats à bonifier pour une entrée en section sportive pour le 7 juin 2023 au plus tard. Simultanément l'information sera transmise aux établissements d'origine, et aux familles. (Annexes 7 -7.1 – 7.2 -7.3 - des guides de l'affectation 2023).
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste
- Afin de bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
 - avoir saisi le vœu générique du lycée G.T. disposant de la section sportive.
- Il est à noter que le traitement des sections sportives diffère de celui des sportifs de haut niveau. Ces derniers peuvent bénéficier d'une bonification spécifique sous réserve que leur nom figure sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Les établissements potentiels d'accueil veilleront à transmettre à la DSDEN la liste des sportifs de haut niveau pour le 7 juin 2023.

Lycée disposant d'une section d'excellence sportive	Nature du sport	Code vœu à saisir
Lycée Honoré d'Urfé St-Etienne	Course d'orientation.	42L11179

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport	Code vœu à saisir
Lycée François Mauriac- Forez Andrézieux-Bouthéon	Football – Athlétisme – Rugby.	42G11116
Lycée Claude Lebois St-Chamond	Basket – Handball	42G11123
Lycée Jacob Holtzer - Firminy	Football Arbitrage	42G11121
Lycée Jean Monnet St-Etienne	Handball	42G11126
Lycée Etienne Mimard St-Etienne	Volley-ball	42G11125

! [IMPORTANT]: figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé, les élèves du secteur restent prioritaires.

II- ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE

L'affectation en lycée professionnel est académique.

7. Nomenclature des vœux

La « nomenclature des vœux publics et privés » est accessible sur le site :

https://www.ac-lyon.fr/dsden_loire : rubrique : Vie de l'élève – affectation et orientation / affectation après la 3^{ème}.

8. Zones frontalières ouvrant droit à la bonification régionale

- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la Loire résidant sur des communes frontalières des départements de l'Ardèche et de l'Isère bénéficient de bonus automatique pour accéder aux établissements listés en annexe C.
- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes résidant sur les communes frontalières de la Loire bénéficient du bonus régional automatique pour accéder aux formations de la Loire proposées listées en annexe D.
- L'annexe D précise le nom des collèges de l'Ardèche de l'Isère et de la Haute-Loire pour lesquels les élèves bénéficient du bonus régional.
- Pour les élèves résidant sur les communes listées dans les annexes E, E1, E2 et non scolarisés dans les établissements mentionnés en annexe D, une liste sera adressée à la DSDEN de la Loire – ce.ia42-divel@ac-lyon.fr – avant le 9 juin 2023 par l'établissement d'origine.

! [IMPORTANT]: pour tout changement d'académie, il est indispensable de recourir à la saisie simplifiée en établissement dans AFFELNET lycée (AFFELMAP) à l'exception des demandes réalisées par les responsables légaux à travers le TSA.

9. Internat

Les informations relatives à la commission académique départementalisée visant les places préemptées et d'internat d'excellence feront l'objet d'une circulaire.

10. Sections sportives

- Les établissements disposant d'une section sportive fourniront à la DSDEN – division de l'élève – la liste des candidats à bonifier pour une entrée en section sportive. Pour le 7 juin 2023 au plus tard. Simultanément l'information sera transmise aux établissements d'origine. (Annexes 7.1 – 7.2 -7.3 - du guide de l'affectation 2023).
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste.
- Pour bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
 - avoir saisi le vœu du lycée professionnel disposant de la section sportive.
- Il est à noter que le traitement des sections sportives diffère de celui des sportifs de haut niveau. Ces derniers peuvent bénéficier d'une bonification spécifique sous réserve que leur nom figure sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Les établissements potentiels d'accueil veilleront à transmettre à la DSDEN la liste des sportifs de haut niveau pour le 7 juin 2023 (annexe 7-2 du guide de l'affectation 2023).

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport
L. P. Etienne Legrand Le Coteau	Aviron
Lycée Jacob Holtzer Firminy	Football

! [IMPORTANT]: figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé.

11. Entrée en 2^{nde} professionnelle agricole technicien conseil vente en animalerie

- Cette formation est présente sur le site de St-Genest Malifaux (0421168S) du campus AGRONOVA à Précieux. Le code vœu est 42P11220.

- Il convient de consulter l'annexe 35 et ses annexes du guide de l'affectation 2023 qui regroupe l'ensemble des fiches de procédures d'affectation éditées par la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes.
- Cette formation fait l'objet d'un recrutement particulier, hors PAM. Pour tout renseignement relatif au contenu du dossier, Il convient de s'adresser directement à l'établissement.
- Le dossier doit être déposé avant le 23 mai 2023 auprès de l'établissement
- Le directeur de l'établissement de St-Genest Malifaux adressera la liste des résultats de la commission (élèves retenus et refusés) à la DSDEN (ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr) pour le 14 juin 2023 au plus tard ainsi qu'aux établissements d'origine.

12. Entrée en 2nde professionnelle conducteur transport routier marchandises

- Au lycée Claude Lebois à St-Chamond - code vœu est 42P11296 - et au lycée Hippolyte Carnot à Roanne - code vœu 42P11308 -, une classe de 2nde Pro « conducteur transport routier marchandises » fait l'objet d'un traitement particulier (Annexes 5 page 7/10 du guide de l'affectation 2023).
- L'établissement ou la famille de l'élève envoie par courriel au plus tard le mardi 30 mai 2023 un seul dossier dans un des lycées professionnels pour solliciter un avis préparatoire à l'affectation en conduite routière (Annexes 12 –12.1 du guide de l'affectation 2023).
- Les proviseurs des deux établissements ligériens potentiels d'accueil, adresseront une liste des élèves ayant un avis favorable à la DSDEN DIVEL (ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr) pour le 12 juin 2023 au plus tard, et avant le 8 juin 2023 aux établissements d'origine l'annexe 12 du guide de l'affectation 2023 complétée pour information aux familles.
- Pour bénéficier du bonus lié à ce recrutement, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée potentiel d'accueil ;
 - avoir saisi le vœu du lycée professionnel disposant de cette formation.
- **!** [IMPORTANT]: les élèves non retenus pour une bonification seront informés par les établissements d'origine et pourront changer leur vœu.

13. Formation métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

Le lycée professionnel Benoit Fourneyron à St-Etienne offre la possibilité d'une 2nde professionnelle des métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement en formation scolaire suivie de deux années en apprentissage pour un baccalauréat professionnel technicien menuisier agenceur. – annexe 5 page 7/10 –

Pour postuler sur ce parcours de formation un dossier de candidature –annexe 9 –sera envoyé par courriel au secrétariat du lycée avant le 24 mai 2023.

Le lycée professionnel Benoit Fourneyron adressera la liste des élèves retenus à la DSDEN DIVEL pour le 12 juin 2023.

- Pour bénéficier du bonus lié à cette formation, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN ;
 - avoir saisi le vœu du lycée professionnel. – code vœu 42 P11129 -

14. Formations rares concernées par le bonus régional

Un bonus régional est attribué aux élèves qui demandent une formation n'existant pas dans l'académie de Lyon mais qui est offerte dans l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble. - Annexe F-

Il convient de consulter l'annexe 31 du guide de l'affectation 2023.

15. Traitement des offres de formation en apprentissage

! [IMPORTANT]: Une décision d'apprentissage n'est pas une décision d'affectation, et l'élève gardera le bénéfice d'une décision d'affectation obtenue sur un autre vœu sous statut scolaire.

Les vœux seront saisis par les responsables légaux des élèves entre le 9 et le 30 mai 2023 sur le SLA ou par l'établissement d'origine entre le 9 mai et le 12 juin dans Affelnet lycée.

Il convient de consulter l'annexe 29 du guide de l'affectation 2023.

ANNEXES

ANNEXE A

Communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans les lycées G.T frontaliers hors académie, en Isère et Ardèche

Communes	Etablissements	Code zone géographique
BESSEY	Lycée de l'Edit - Roussillon Lycée Galilée - Vienne	COM42018
CHAVANAY		COM42056
CHUYER		COM42064
LUPE		COM42124
MACLAS		COM42129
MALLEVAL		COM42132
PELUSSIN		COM42168
ROISEY		COM42191
ST APPOLINARD		COM42201
ST PIERRE DE BOEUF		COM42272
VERANNE		COM42236
LA CHAPELLE VILLARS	Lycée Galilée – Vienne	COM42051
ST MICHEL SUR RHONE	Lycée Fitzgerald - Vienne	COM42265
VERIN		COM42237
BOURG ARGENTAL	Lycée Boissy d'Anglas - Annonay	E420003A
BURDIGNES		
COLOMBIER		
GRAIX		
LA VERSANNE		
ST JULIEN MOLIN MOLETTE		
ST REGIS DU COIN		
ST SAUVEUR EN RUE		
THELIS LA COMBE		

ANNEXE B

Communes limitrophes de la Saône et Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée au lycée Jérémie de la Rue à Charlieu

Code zone géographique : 71CHARLI

CHENAY LE CHATEL	COUBLANC -71170	FLEURY LA MONTAGNE
IGUERANDE	LIGNY EN BRIONNAY	MAILLY
MELAY	ST BONNET DE CRAY	ST EDMOND
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	SAINT-JULIEN-DE-JONZY	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	TANCON	

Communes limitrophes du Rhône ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
AVEIZE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
BRUSSIEU	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
CHAMBOSTE-LONGESSAIGNE		
COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
DUERNE		
GREZIEUX LE MARCHE		
HAUTE RIVOIRE		
LA CHAPELLE SUR COISE		
LARAJASSE		
LES HALLES		
LONGES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
LONGESSAIGNE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
MEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
MONTROMANT		
MONTROTIER	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
POMMEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
ST CLEMENT LES PLACES		
STE FOY L'ARGENTIERE		
ST GENIS L'ARGENTIERE		
ST LAURENT DE CHAMOUSSET		
ST MARTIN EN HAUT		
ST MAURICE SUR DARGOIRE	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
SOUZY		
TREVES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
VILLECHENEVE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
ST FERREOL D'AUROURE St JUST MALMONT	Lycée Jacob Holtzer - FIRMINY Lycée Albert Camus – FIRMINY	42OND3

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2nde générale et technologique option « création et culture design » au lycée Jean-Monnet de St Etienne

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

ANNEXE C

Secteurs frontaliers de la Loire ouvrant droit à l'accès en lycée professionnel hors académie (Ardèche et Isère)

Loire / Isère	
Collège Gaston Baty - PELUSSIN	LPO Galilée – VIENNE LPO de l'Edit - ROUSSILLON
Loire/ Ardèche	
Collège Gaston Baty – PELUSSIN Collège du Pilat –BOURG ARGENTAL	LPO Boissy d'Anglas – ANNONAY LP Joseph et Etienne Montgolfier - ANNONAY

ANNEXE D

Collèges publics frontaliers ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

Département de l'Ardèche vers le département de la Loire	
Collège des Perrières – Annonay Collège de la Lombardière - Annonay	LP Jacob Holtzer - Firminy LP Albert Camus – Firminy LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne LP De Beauregard – Montbrison LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2 ^{nde} pro conduite routière marchandises)
Département de l'Isère vers le département de la Loire	
Collège Françoise Ponsard –Vienne Collège de l'Isle – Vienne Collège Claude et Germain Grange – Seyssuel Collège Georges Brassens – Pont-Evêque	LP René Cassin – Rive de Gier LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond
Département de la Haute-Loire vers le département de la Loire	
Collège Gorges de la Loire – Aurec sur Loire Collège le Monteil – Monistrol sur Loire Collège Roger Ruel – St Didier en Velay Collège Jean Monnet - Yssingeaux	LP Albert Camus – Firminy LP Jacob Holtzer – Firminy LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2 ^{nde} pro conduite routière marchandises)

ANNEXE E

Communes limitrophes de l'Ardèche ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

ANDANCE	ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU LES ANNONAY	BROSSAINC
CHAMPAGNE	CHARNAS	COLOMBIER LE CARDINAL
DAVEZIEUX	FELINES	
LALOUVESC	LIMONY	MONESTIER
PEAUGRES	PEYRAUD	PREAUX
QUINTENAS	ROIFFIEUX	
SATILLIEU	SAVAS	SERRIERES
SAINT ALBAN D'AY	SAINT CLAIR	SAINT CYR
SAINT DESIRAT	SAINT ETIENNE DE VALOUX	SAINT JACQUES D'ATTICIEUX
SAINT JEURE D'AY	SAINT JULIEN VOCANCE	ST MARCEL LES ANNONAY
SAINT PIERRE SUR DOUX	SAINT ROMAIN D'AY	ST SYMPHORIEN DE MAHUN
TALENCIEUX	THORRENC	
VANOSC	VAUDEVANT	VERNOSC LES ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX	VOCANCE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus – Firminy	0420074C	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer – Firminy	0420073B	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères S ^t Chamond	0421736J	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard S ^t -Etienne	0420079H	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron S ^t -Etienne	0420958N	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois S ^t -Chamond	0420078G	2 ^{nde} Pro conducteur transport routier marchandises 42P11296
LP De Beauregard – Montbrison	0420075D	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2

ANNEXE E1

Communes limitrophes de l'Isère ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

CHALONS	CHASSE SUR RHONE
CHONAS L'AMBALLAN	CHUZELLES
ESTRABLIN	EYZIN PINET
LES COTES D'AREY	LUZINAY
MOIDIEU DETOURBE	MONSTEROUX MILIEU
PONT EVEQUE	REVENTIN VAUGRIS
SAINT CYR SUR RHONE	SAINT ROMAIN EN GAL
SAINT SORLIN DE VIENNE	SAINTE COLOMBE
SEPTEME	SERPAIZE
SEYSSUEL	
VIENNE	VILLETES SUR VIENNE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP hôtelier les petites bruyères S ^t - Chamond	0421736J	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP René Cassin S ^t - Chamond	0420079H	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2

ANNEXE E2

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus Firminy	0420074C	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer Firminy	0420073B	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles	0421606T	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères St- Chamond	0421736J	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard St- Etienne	0420079H	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron St- Etienne	0420958N	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois St- Chamond	0420078G	2 nd e Pro conducteur transport routier marchandises -42P11296

ANNEXE F

Liste des formations rares ouvrant droit au bonus régional pour les élèves de l'académie de Lyon demandant les formations ci-dessous dans les académies de Clermont-Ferrand et de Grenoble.

Académie de Clermont-Ferrand	
CAP : Ferronnier d'art	Lycée Jean Monet à Yzeure
Bac Pro : Famille des métiers de l'aéronautique	LP Roger Claustres à Clermont-Ferrand
Bac Pro : Construction des carrosseries	LP Roger Claustres à Clermont-Ferrand
Bac Pro : Photographie	Lycée La Fayette à Clermont-Ferrand
Académie de Grenoble	
CAP : Maroquinerie	Lycée du Dauphiné à Romans sur Isère
CAP : Métiers de la mode – vêtement tailleur	LP Victor Hugo à Valence
CAP : Transports par câble et remontées mécaniques	SEP du lycée Ambroise Croizat à Moutiers LP Général Ferrié à St-Michel de Maurienne
Bac Pro : Famille des métiers de l'aéronautique	Lycée du Grésivaudan à Meylan
Bac Pro : Techniques d'intervention sur installations nucléaires	Lycée les Catalins à Montélimar
Bac pro : Transport fluvial	Lycée les Catalins à Montélimar

Direction des Services de l'Education Nationale de la Loire

Division de l'élève

11 rue des Docteurs Charcot

42023 Saint-Etienne CEDEX

04 77 81 41 17 ou 11

Ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr

Rectorat de l'académie de Lyon

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Site de Lyon

92, rue de Marseille – BP 7227 – 69354 LYON cedex 07

Téléphone : 04 72 80 63 72 ou 48.20

Saio-affectation@ac-lyon.fr

<https://www.ac-lyon.fr/l-orientation-et-l-acces-a-l-enseignement-superieur-121725>